

Devenir Juré d'Examen de Grades

Cette procédure concerne chaque discipline du CNKDR.

Un candidat doit suivre la même procédure pour chaque discipline dans laquelle il souhaite devenir juré d'examen.

1 – Conditions

Le candidat doit réunir les conditions suivantes :

Participer et valider à la procédure d'accession à la fonction de juré

Être 4e dan minimum (pour pouvoir siéger dans un jury pour le 1er dan)

5e dan (pour pouvoir siéger dans un jury pour le 1er au 3e dan)

6e dan (pour pouvoir siéger dans un jury pour le 1er au 4e dan)

7e dan (pour pouvoir siéger dans un jury pour le 1er au 7e dan)

2 – Procédure d'accession à la fonction de juré d'examen titulaire

Le candidat participe à deux jurys d'examen en tant que stagiaire.

Pour ce faire, il demande l'autorisation au président du jury qui l'autorise à siéger comme stagiaire. Le candidat siège en supplément des jurés titulaires, en nombre nécessaire (Cf. Règlement des grades), mais sa voix n'est pas comptabilisée.

Selon les résultats de sa prestation, la Sous-Commission des Grades se réserve la possibilité de demander une ou plusieurs autres sessions, en tant que stagiaire, avant titularisation.

3 – Le rôle du président du jury

En premier lieu, le président du jury valide la présence du stagiaire dans son jury. Il ne peut pas y avoir plus de deux stagiaires par jury.

Avant le passage de grade, il donne ses consignes aux stagiaires, comme aux membres du jury afin de tenir compte du contexte du passage (lieu, population, âges, handicaps...).

Il rappelle, particulièrement aux stagiaires, les critères de jugement définis dans le règlement des grades.

À l'issue du passage de grade, il vérifie les feuilles de jury des stagiaires et les commente.

Le président du Jury ou le responsable du passage de grade transmet les feuilles des stagiaires à la Sous-commission des grades.

4 – La titularisation

La titularisation du candidat intervient la saison suivante du dernier passage de grade, réalisé en tant que stagiaire.

La nouvelle liste des jurés d'examen, proposée par la Sous-Commission des grades CNKDR, est validée par la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la FFJDA et par le CD du CNKDR en début de saison.

